

Votre voiture est déjà assurée ailleurs ? Voici comment passer chez YOU Yamaha Motor Insurance

VOUS N'AVEZ PAS À RÉSILIER VOTRE CONTRAT VOUS-MÊME. YOU YAMAHA MOTOR INSURANCE RÈGLE TOUT.

Vous devez mettre fin à votre contrat d'assurance **au moins 3 mois** avant l'échéance annuelle. Sinon vous devez à nouveau attendre un an avant de pouvoir changer d'assureur. Nous vous prions de nous faire parvenir ce formulaire **au moins 4 mois** avant l'échéance annuelle de votre assurance moto actuelle. YOU Yamaha Motor Insurance résiliera alors votre contrat en votre nom. Votre assureur a majoré ses tarifs? Dans ce cas, l'échéance n'a pas d'importance et vous pouvez immédiatement résilier votre assurance.

Envoyez ce formulaire avec votre demande d'assurance par voie postale à :

YOU Yamaha Motor Insurance, Boîte postale n° 11, Anvers, Eiermarkt

Ou par e-mail à info@yamahamotorinsurance.be

Je résilie mon assurance auto actuelle. Je soussigné,

Prénom et nom de famille :

Adresse :

Code postal : Localité/Ville :

- résilie les contrats d'assurance ci-dessous moyennant préavis d'un mois suite à changement de véhicule (droit de résiliation selon annexe AR 16/04/2018, article 27 alinéa 9)
- résilie les contrats d'assurance ci-dessous pour la prochaine échéance
- résilie les contrats d'assurance ci-dessous pour cause de modification tarifaire annoncée (droit de résiliation AR 22/02/1991, article 12 alinéa 3)

Garantie :

Assureur :

N° de contrat :

Échéance:

Responsabilité Civile (RC) :

Garanties Omnium :

Défense en justice :

Conducteur :

L'échéance de votre assurance est mentionnée dans votre contrat. Ce n'est pas la date sur votre carte verte.

Signature : Date :